



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 9 février 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Premier ministre François FILLON a installé ce jour à l'Hôtel de Matignon le Comité Interministériel du Handicap (CIH). Le Comité Interministériel du Handicap coordonnera les politiques publiques en faveur du handicap et impulsera la dynamique nécessaire, afin de garantir une mise en œuvre volontariste et opérationnelle de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

François FILLON a défini les grands axes de travail du CIH et de son secrétaire général Thierry DIEULEVEUX.

Après 5 ans, la loi du 11 février 2005 entre dans la phase de mise en œuvre opérationnelle. Comme le Gouvernement s'y était engagé, les 150 textes d'applications sont d'ores et déjà publiés et les actions engagées :

- Afin de garantir une meilleure coordination du parcours de la personne handicapée, 100 Maisons départementales des personnes handicapées, véritable point d'accès unique aux droits, sont installées sur l'ensemble du territoire.
- La prestation de compensation du handicap, créée par la loi du 11 février 2005, est perçue par 77 800 personnes en septembre 2009, soit un engagement global de plus de 800 millions d'euros, financés par les conseils généraux et la solidarité nationale.
- 180 000 enfants sont scolarisés en milieu ordinaire, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à 2005.
- L'insertion professionnelle des personnes handicapées a progressé :
  - la Fonction Publique a sensiblement augmenté la proportion de fonctionnaires atteints d'un handicap : 4,38% en 2009 contre 3,74% en 2005.
  - les entreprises ont fait d'importants efforts de recrutement, 40 % d'entre elles atteignent ou dépassent le taux de 6 %. Désormais, 715 000 personnes handicapées ont un emploi, dont 80 % en milieu ordinaire.
- Enfin, un effort sans précédent a été réalisé en matière de création de places en établissements et services médico-sociaux : entre 2005 et 2010, 41 600 places en établissements et services pour personnes handicapées ont été installées.

Forts de ces acquis, Le CIH poursuivra ses travaux autour de grands axes suivants :

- Priorité au travail des personnes handicapées. Il s'agira de mettre en œuvre le Pacte national pour l'emploi des personnes handicapées voulu par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap du 10 juin 2008.
- Poursuite de la réforme de l'Allocation pour adultes handicapés, revalorisée tous les ans depuis 2008 avec l'objectif de 25 % d'augmentation en 2012, soit un effort de plus de 1,4 milliard d'euros, en mettant notamment l'accent sur la formation professionnelle.
- Plan pluriannuel de recrutement de personnes handicapées pour 2010-2013 dans les différents ministères, accompagné d'une campagne de communication en 2010.
- Observatoire de l'accessibilité, installé le 11 février par Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité.
- Renforcement de la scolarisation des enfants et élèves handicapés, notamment en améliorant le dispositif des auxiliaires de vie scolaire.
- Poursuite des plans autisme et handicap visuel, complétés d'un plan pour les personnes avec une déficience auditive, présenté par Xavier DARCOS, Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et Nadine MORANO, Secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité.

Le travail se poursuivra avec l'ensemble des partenaires concernés, associations, organisations professionnelles et syndicales.

Le Premier ministre réunira très régulièrement le CIH pour évaluer l'avancée des différents dossiers.